

## Subvention relative à la destruction des nids de frelons asiatiques

### PROCEDURE A SUIVRE

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts a décidé d'aider financièrement les particuliers et les organismes de droit privé (associations, entreprises, communes...) pour la destruction des nids de frelons asiatiques, à hauteur de 50% d'un montant de dépense plafonné à 100 €, soit un maximum de subvention de 50 € TTC.

Les bénéficiaires doivent résider sur les communes de Bazoges-en-Pailiers, Chavagnes-en-Pailiers, Les Brouzils, La Merlatière, La Rabatelière, La Copechagnière, Chauché, Saint-André-Goule-d'Oie, Saint-Fulgent.

Pour les résidents d'Essarts en Bocage, veuillez vous adresser à la mairie - Tél. : 02 51 62 83 26.

#### **1 – Demande obligatoire d'expertise auprès du FGDON**

Vous devez prendre des photos du ou des nids et les envoyer par mail au FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) : [frelonasiatique85@orange.fr](mailto:frelonasiatique85@orange.fr)

Dans le mail, il faut bien préciser :

- votre adresse et numéro de téléphone
- le lieu exact du nid (toiture, arbre, haies...), sa hauteur et son diamètre approximatif

Si vous ne pouvez pas envoyer de photos par mail, merci de contacter le FGDON au 02 51 47 70 64.

Le FGDON va ensuite vous envoyer un bon d'expertise si le nid observé est réellement un nid de frelons asiatiques.

#### **2 – Destruction du nid**

Vous devez ensuite faire appel à une société privée pour la destruction du nid.

*Ci-dessous, par exemple, quelques coordonnées de sociétés locales (liste non exhaustive).*

- AFTS (Montaigu) : 07 70 10 66 84
- Application Hygiène services (Mortagne) : 02 51 57 28 93 / 06 87 26 67 92
- MARTIN Fabrice (Rochetrejoux) : 07 51 64 42 25
- ORIEUX Theo (Groupe FARAGO) : 06 15 76 13 03
- PROPHY VEGETAL (La Roche sur Yon) : 02 51 47 70 62
- Solution Antoine Beaufour (La Caillère St Hilaire): 06 23 70 18 64
- Vendée parasitaire (Saint-Michel en l'Herm) : 06 58 99 84 41

#### **3 – Demande de subvention**

Afin d'obtenir la subvention, merci de nous faire parvenir :

- la facture acquittée de la destruction du nid ;
  - le bon d'expertise du FGDON (sans celui-ci, la subvention ne sera pas applicable) ;
  - un RIB.
- 